

COMMUNE DE LALAYE

VENTE PUBLIQUE DE BOIS DE CHAUFFAGE EN GRUMES ET FONDS DE COUPE A FACONNER EN FORET COMMUNALE

Lieu de la vente : **Salle polyvalente de Lalaye**

Vendredi, le 12 juin 2020
à 19 heures

Renseignements : Mairie de Lalaye
Tél : 038571102

Office National des Forêts
Tél : 0388570201

I – Lots de bois de chauffage en grumes débardées

Les grumes de chauffage, débardées bord de chemin, ont été cubées et numérotées et réparties en 7 lots marqués à la peinture orange.

Le délai d'exploitation et de vidange est fixé au 30 septembre 2020

Parcelle	Lot	hêtre	érable/frêne	chêne	châtaignier	Total	Lieu de débardage
15	1	7p/ 4.61 m3		3p/ 1.61 m3		10 p / 6.22 m3 environ 8 stères	Chemin du lotissement du Blanc-Noyer
14	2				9p/ 4.77 m3 environ 6 stères	9 p / 4.77 m3 environ 6 stères	
29	3		9p/ 4.84 m3		10p/ 5.57m3	19 p / 10.41m3 environ 14 stères	
15	4	13p/ 7.56m3		2p/ 0.75 m3		15 p / 8.31 m3 environ 11 stères	Route du Pransureux
15	5	19p/12.07m3	1p/ 0.68 m3	6p/ 2.39 m3	1p/ 0.62 m3	27 p / 15.76m3 environ 22 stères	Chemin forestier N°4
	6	15p/ 6.44 m3	1p/ 0.53 m3		1p/ 0.39 m3	17 p / 7.36 m3 environ 10 stères	
	7	12p/ 7.68 m3	7p/ 3.69 m3	2p/ 0.92 m3		21 p / 12.29m3 environ 17 stères	
		38.36 m3	9.74 m3	5.67 m3	11.35 m3	65.12 m3	

II – Lots de bois de chauffage en billons 2 m débardés

Parcelle	Lot	châtaignier	chêne	frêne	Total	Lieu de débardage
21	1	4	3	1	8 stères	Chemin n°4 La Croix Milion
	2	5			5 stères	

III - Lots de fonds de coupe et de bois sur pied

Il s'agit de rémanents de coupe et de bois sur pied marqués à la peinture rouge. Les lots sont délimités par des limites de parcelles, des chemins ou pistes et des marques à la peinture bleue. Ils ont fait l'objet d'une estimation exprimée en stères de bois fort (diamètre supérieur à 7 cm), non garantie.

Clauses particulières :

- les bois doivent être ébranchés avant débardage
- les rémanents doivent être découpés et épargnés sur le parterre de la coupe en dehors des chemins, sentiers, limites, cours d'eau et passages busés
- le câblage au tracteur des bois en long est interdit pendant la période de la montée de la sève : du 15 avril au 31 juillet de chaque année
- délai d'exploitation et de vidange : 15 avril 2021
- parcelle 18 : 9 arbres dangereux (diamètre 35 et +) seront abattus par les bûcherons pour fin octobre avec fermeture du chemin N° 7.

Rappel de la responsabilité de l'acheteur:

L'acheteur est pénalement responsable des dommages causés à des tiers sur le parterre de la coupe mais aussi sur les sentiers, chemins forestières, routes et habitations

Parcelle 15.

lot	hêtre	Chêne	total
1	11	5	16 st
2	6	3	9 st
3	15		15 st
4	30		30 st

Parcelle 18

lot	hêtre	chêne	total
5	18		18 st

Parcelle 28

Lot	châtaignier	bouleau	érable	hêtre	total
1	7			2	9 st
2	14	3	3		20 st
3	7		2		9 st

Parcelle 21

lot	châtaignier	frêne	érable	tremble	hêtre	bouleau	total
7	20		3		1		24 st
10	12	3	2	1		2	20 st

Parcelle 22 supérieure(taillis)

lot	chêne	châtaignier	total
1	24		24 st

